

**COMMUNE DE Vineuil Saint Firmin**

**Réf : MS/AC/2014/0352**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 juin 2014**

**L**'an deux mille quatorze, le vingt six juin à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation

Le 20 juin 2014

Date d'affichage

Le 20 juin 2014

**Etaient présents :** André GILLOT, Corry NEAU, Françoise LAUDE, Marcel SARAMITO, Jean-Pierre MALAQUIN, Jean-Noël GAUTHIER, Maryse BARBA, Stéphanie NOYE, Stéphane GIANNETTI, Maurice CATHELAIN, Christelle PEYRUZE, Loïc BIZEAU.

**Absents excusés et représentés :**

Christophe BLIN avec pouvoir à André GILLOT

Sophie SIEG avec pouvoir à Maryse BARBA

**Absente excusée:** Sophie SIEG

**Secrétaire de séance :** Marcel SARAMITO

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Le compte rendu du 16 avril 2014 est validé.

**ORDRE DU JOUR**

**1- SEUIL DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS SANS AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire explique aux membres du conseil que la délibération N°4 en date du 28 mars 2014 concernant les délégations du conseil municipal au Maire doit être complétée.

La sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité, demande à ce que le seuil des marchés publics soit précisé.

Le Maire propose donc au conseil de l'autoriser à préparer, exécuter et régler des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 15 000 € HT.

Le Conseil donne son accord.

## **2- ESTER EN JUSTICE**

Le maire explique que le ROSO et l'ADEV ont déposé un recours gracieux contre la délibération d'approbation du PLU.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ester en justice dans le cas où un recours contentieux serait déposé contre le PLU.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3-DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL**

Madame NEAU présente au conseil la DM n°1 du budget communal 2014

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		1 106,55 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>1 106,55 €</b>		
R 7788 : Produits exceptionnels divers				1 106,55 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>1 106,55 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 106,55 €</b>		<b>1 106,55 €</b>
INVESTISSEMENT				
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 500,00 €		
<b>TOTAL D 020 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 500,00 €</b>		
D 2151 : Réseaux de voiries	4 500,00 €			
D 2152 : Installations de voirie		10 654,30 €		
D 2152-102 : SIGNALISATION ROUTIERE	4 453,88 €			
D 2152-103 : SIGNALISATION INFO LOCALE	6 200,42 €			
D 2183 : Matériel de bureau et info.		3 000,00 €		
<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>15 154,30 €</b>	<b>13 654,30 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>15 154,30 €</b>	<b>15 154,30 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 106,55 €</b>		<b>1 106,55 €</b>

Il s'agit ici :

- De l'annulation d'une recette de 1 106,55 € perçue deux fois en 2013, cette annulation engendre une dépense compensée par l'inscription à l'identique sur le compte produits exceptionnels.
- D'imputer en investissement au compte 2152, sur les opérations adéquates, les dépenses des panneaux d'information locale et les travaux de création de fossé rue Georges Dauchy.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **4-DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Madame NEAU présente au conseil la DM n°1 du budget eau et assainissement 2014 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 628 : Divers		13 300,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>13 300,00 €</b>		
D 658 : Charges diverses de gestion courante	13 300,00 €			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>13 300,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>13 300,00 €</b>	<b>13 300,00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Il s'agit ici d'inscrire 13 300 € au compte 628 (reliquat de travaux Impasse Molière) en les prélevant sur le compte 658, sur lequel il reste encore 62 015 €.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Madame NEAU précise que ces deux DM n'ont aucune incidence financière.

### **RENOUVELLEMENT TELEPHONIE FIXE MAIRIE**

Le Maire présente au Conseil les propositions d'orange et de One Opérateur.

Les membres du conseil s'interrogent sur la possibilité de renégocier le contrat sur les communications avec ONE OPERATEUR qui propose un engagement sur 5 ans.

Madame NEAU pense qu'il serait préférable de revoir avec ONE OPERATEUR la possibilité de réduire la durée du contrat à 3 ans.

Le Conseil donne au Maire, délégation pour choisir le prestataire le mieux disant, après consultation de ONE OPERATEUR.

Post réunion : le marché est attribué à Orange qui a remis l'offre la mieux disante (téléphonie fixe et mobile mairie + ADSL) au montant de 317,11 € HT mensuel, soit une économie par rapport à la situation actuelle de 7 379,40 €.

## **RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE MAIRIE**

Le Maire explique au Conseil que le contrat de location du matériel informatique est arrivé à échéance.

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de :

- **6 postes (postes + écrans + claviers + souris)**
- **1 PC portable**
- **1 serveur**

Le Maire rappelle au conseil qu'une commission informatique a été constituée afin d'étudier les différentes offres. Il donne la parole à Monsieur Cathelain qui présente les offres des 4 prestataires.

Les offres des sociétés ONE OPERATEUR et BUROTIC SERVICES ont été écartées ne répondant pas au cahier des charges.

Les deux autres prestataires ADICO et PULSAR INFORMATIQUE répondent au cahier des charges. Cependant la société ADICO propose un prix d'achat du matériel de 12 146,65 € HT, une installation de 1240,00 € HT et une maintenance des postes à 1340,00 € HT par an soit un montant total pour la première année de 14 726,65 € HT.

La société PULSAR, quant à elle, fait une proposition à 10 000,00 € HT et une installation comprise dans le contrat de maintenance qui s'élève à 3600,00 € par an soit un montant total pour la première année de 13 600,00 € HT.

Monsieur Cathelain, au nom de l'ensemble des membres de la commission informatique, propose au conseil de retenir la société PULSAR INFORMATIQUE.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE**

Le Maire explique au Conseil la nécessité de procéder au renouvellement de la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) afin de prendre en compte l'évolution des pratiques culturelles.

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer :

- La convention de partenariat avec la MDO,
- les trois avenants annexés à cette convention concernant les documents sonores, les documents image (DVD) et le matériel d'animation (expositions, tapis narratifs ...).

Il précise au Conseil que la convention et les trois avenants sont valables 1 an à compter de leur signature et se renouvellent par accord tacite des deux parties.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur MALAQUIN demande combien coûte la bibliothèque par an.

Le Maire répond entre 25 000 et 30 000 euros car il y a deux demi-postes, l'achat des livres...

Madame NEAU ajoute que cette convention avec la MDO permet de continuer à dynamiser la bibliothèque et de proposer des animations et des fonds lecture intéressants.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur MALAQUIN demande si cela est gratuit.

Monsieur Gillot répond par l'affirmative et ajoute qu'en contre partie la commune s'engage à mener des actions pour le bon fonctionnement de notre bibliothèque (mobilier, personnel, promotion, animation, formation, prêt et services...).

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)**

Le maire explique que seul le multi accueil (0-4 ans) sera subventionné dans le nouveau CEJ, la somme versée par la CAF sera de 1023 euros.

Pour bénéficier d'une autre aide il faut créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) mais la commune n'est pas prête pour l'instant car il faut remplir des conditions d'encadrement validées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Dans cet ALSH seraient comptés les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et le périscolaire.

Pour Mme NEAU il faut voir les dépenses que cela engendrerait car un directeur d'ALSH coute cher.

Pour Monsieur BIZEAU cela ne sert à rien dans la mesure où nous avons ces services ALSH du mercredi et vacances à Chantilly ces dépenses seraient donc inutiles.

Le Maire précise qu'il s'agirait ici des TAP et du périscolaire (matin et soir) et pas forcément de l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires.

Cette demande n'a de toute façon pas été intégrée dans la signature du nouveau CEJ mais pourra faire l'objet d'un avenant en 2015 ou 2016.

### **TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES**

Le Maire explique que comme chaque année, le Conseil Municipal doit tirer au sort 3 noms sur la liste électorale.

Ces 3 personnes seront alors inscrites sur une liste préparatoire.

Ces opérations doivent se faire publiquement,  
Sachant que la liste électorale générale comporte 130 pages,

- un premier tirage donne le chiffre de la page de la liste générale des électeurs,
- un deuxième tirage donne le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré,
- cette opération est renouvelée trois fois.

Après établissement de la liste, le Maire est chargé d'avertir les personnes tirées au sort par courrier leur demandant de préciser leur profession afin de compléter le formulaire de la liste préparatoire.

#### **TIRAGE AU SORT :**

1<sup>ère</sup> personne : n° électeur 1175 Nom WASKO Joseph

2<sup>ème</sup> personne : n° électeur 17 Nom ANGLES épouse SARAMITO Jacqueline

3<sup>ème</sup> personne : n° électeur 417 Nom DUPUIS Patrick

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **INDEMNITE REPRESENTATIVE LOGEMENTS INSTITUTEURS**

La commune reçoit annuellement une indemnité pour loger gratuitement un instituteur sur la commune. Cette indemnité est revalorisée chaque année.

Pour l'exercice 2014, le taux d'évolution proposé de l'IRL est de 1,3 %.

Le conseil accepte ce taux d'évolution.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **NUMEROTATION DE PARCELLES DANS LA RUE D'APREMONT**

Madame LAUDE explique que la parcelle AB 123 rue d'Apremont a été divisée en deux, il faut numérotter la parcelle bâtie et créer le numéro 2 bis sur la parcelle non bâtie.

Le Conseil municipal décide d'attribuer le numéro 2 de la rue d'Apremont à la parcelle cadastrée AB n°519 et le numéro 2 bis à la parcelle cadastrée AB n°518.

#### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Maire présente au conseil les deux demandes de subvention exceptionnelle faites par courrier :

-le tennis club de Vineuil Saint Firmin qui demande une subvention exceptionnelle de 200 € afin d'organiser son tournoi à lots,

-le centre médico-scolaire de chantilly qui demande une subvention exceptionnelle de 150 € pour le bon fonctionnement du service de prise en charge des enfants scolarisés.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RECENSEMENT POPULATION**

Le recensement exhaustif de la population aura lieu en janvier 2015.

La commune doit désigner un coordonnateur communal et recruter 3 agents recenseurs qui seront chargés de se rendre chez les Vinoliens pour déposer et/ou remplir, avec eux, les imprimés de l'INSEE.

La nouveauté cette année est celle de pouvoir se faire recenser directement en ligne.

### **PARC NATUREL REGIONAL**

Le mardi 24 juin a eu lieu l'élection des membres du bureau du PNR, Monsieur MALAQUIN, délégué titulaire pour Vineuil y était présent. Il annonce au conseil la réélection de Monsieur Patrice Marchand en tant que Président du Parc.

### **VOYAGE DES AINES**

Monsieur MALAQUIN informe le conseil que lors de sa dernière réunion, le CCAS a donné son accord pour que la sortie des aînés ait lieu au musée du cheval cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h45.

